Réf. Farde e-Assemblées : 2609142

N° OJ : 166

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 101.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 101.000,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes :

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 7.500,00 EUR à l'asbl "No Way Back" pour ses frais de fonctionnement 2024;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl "Pompompom" pour le "Festival PomPomPom 2024";
3) 10.000,00 EUR à l'asbl "Opus 3" pour le "Festival des Midis Minimes";
4) 5.000,00 EUR à l'asbl "Terra Brasil" pour le "FestivArts 2024";

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
5) 2.500,00 EUR à l'asbl "Bibliothèque Patrice Lumumba" pour la "Semaine Belgo-Congolaise";
6) 31.000,00 EUR à l'asbl "Studio Balado" pour le soutien à la réalisation de podcast;

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :
7) 10.000,00 EUR à l'asbl "Arty Farty Brussels" pour le projet "RESET";
8) 30.000,00 EUR à l'asbl "Arty Farty Brussels" pour l'événement "Nuits sonores & European Lab".

Annexes :